

INVITATION

Conférence sur la médiation dans le cas de harcèlement moral au travail et remise des agréments aux médiateurs

le mardi, 29 mars 2011 à 20h00 à la Chambre des Métiers
(2, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg).

Alors que, d'un côté, les conditions de travail se sont constamment améliorées au cours des années passées, nous constatons, paradoxalement, qu'une souffrance psychique de plus en plus fréquente se répand également parmi les salariés. Dans une étude menée en 2005 par la Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, 9 % des hommes et 14% des femmes travaillant au Luxembourg ont déclaré avoir fait l'objet d'un harcèlement moral sur leur lieu de travail.

La médiation, a-t-elle sa place dans de telles situations ? Mme Jeanne Weyland, présentera les résultats d'une recherche qu'elle a menée à ce sujet au Grand Duché de Luxembourg, dans le cadre de son Master en Médiation.

La soirée se clôturera par la remise officielle des agréments aux médiateurs agréés par l'ALMA. L'agrément des médiateurs est un sujet d'autant plus actuel que le Conseil de Gouvernement vient d'approuver, le 11 mars 2011, un nouveau projet de loi sur la médiation civile et commerciale, qui concerne notamment l'agrément des médiateurs.

Soucieux d'offrir des services de médiation de qualité, une trentaine de médiateurs se sont d'ores et déjà engagés dans une démarche volontaire en se soumettant aux exigences définies par l'ALMA pour tout médiateur professionnel, quel que soit le domaine de la médiation dans lequel il est actif. Les conditions d'agrément et la liste des médiateurs agréés figurent sur le site web de l'ALMA : www.alma-mediation.lu